

Question 2

Quand un bateau a droit à la place selon la règle 19.2(b), est-il tenu de hélér pour la place ?

Réponse 2

Non. Un bateau ayant droit à la place selon la règle 19.2(b) n'est pas tenu de hélér pour la place, bien qu'il soit prudent de le faire pour éviter les malentendus.

GBR 1977/6

CAS 42

Supprimé

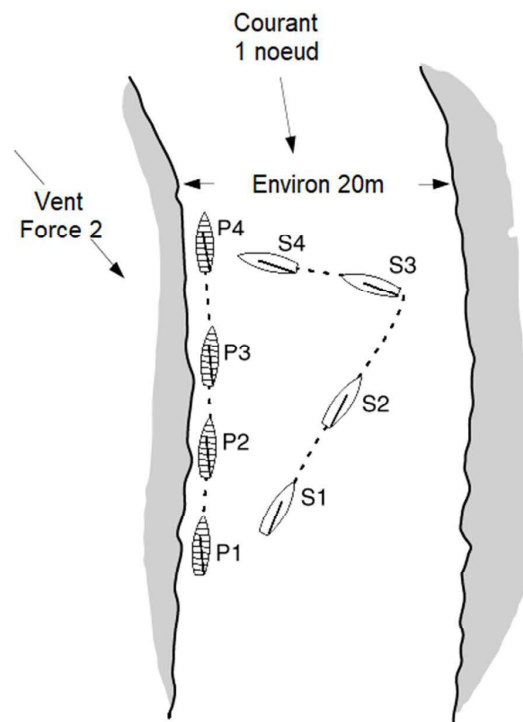
CAS 43

Définitions	Route libre derrière et route libre devant ; engagement
Règle 10	Sur des bords opposés
Règle 14	Éviter le contact
Règle 19.2(b)	Place pour passer un obstacle : donner la place à un obstacle

Un bateau au plus près, bâbord, qui navigue parallèlement et à proximité d'un obstacle, doit se maintenir à l'écart d'un bateau qui a terminé son virement de bord sur tribord et qui s'approche en route de collision.

Faits

P remonte une rivière, au plus près bâbord, très proche du rivage. S, incapable de remonter au vent autant que P, est obligé de s'écarter du rivage. Il vire alors de bord sur tribord et hèle immédiatement « Tribord » à l'intention de P. P continue à naviguer et, quand il atteint une



position d'où il ne peut ni lofer sans toucher le rivage ni abattre sans entrer en collision avec S, il hèle S pour la place.

Question

Quelle(s) règle(s) s'applique(nt) ?

Réponse

P est soumis à la règle 10 et doit se maintenir à l'écart. P est aussi tenu par la règle 14 d'éviter le contact si cela est raisonnablement possible. S obtient la priorité sur P quand il vire de bord sur tribord, mais doit respecter les règles 13 et 15. S respecte les exigences de la règle 13 en ne virant pas de bord si près de P que ce dernier doit agir pour l'éviter avant que S n'atteigne sa route au plus près. Après que S soit devenu prioritaire sur P selon la règle 10, S se conforme à la règle 15 en donnant au début à P la place de se maintenir à l'écart.

La règle 19.2(b) ne s'applique pas puisque S et P sont sur des bords opposés, que tous deux ne naviguent pas sur une route à plus de 90° du vent réel et ne sont donc pas engagés en positions 3 et 4 (voir la dernière phrase de la définition Route libre derrière, route libre devant ; engagement). La règle 20 ne s'applique pas puisque P et S ne sont pas sur le même bord. En conséquence, S n'est pas tenu de donner la place à P en réponse à l'appel à la voix de P pour la place. Cependant, au moment où il devient clair que P ne se maintient pas à l'écart, S est tenu par la règle 14, si cela est raisonnablement possible, d'éviter le contact avec P. S pourrait risquer une disqualification en cas de contact entraînant un dommage ou une blessure.

GBR 1978/5

CAS 44

Règle 5	Règles régissant les autorités organisatrices et les officiels
Règle 62	Réparation
Règle 64.1(c)	Décisions : niveau de preuve, décisions à la majorité et demandes de reclassement

Un bateau n'est pas autorisé à réclamer contre un comité de course pour infraction à une règle. Cependant, s'il tente de le faire, sa « réclamation » peut satisfaire aux exigences d'une demande de réparation, auquel cas le jury doit la traiter en conséquence.

Faits

Dans les instructions de course d'une épreuve multi-classes, l'instruction 18 prévoit que la ligne de départ et la première marque doivent être mouillées de sorte que le premier bord soit une remontée au vent. Après que le comité de course ait agi en conséquence et ait donné le départ d'une classe, le vent tourne à gauche d'environ 55 degrés. La classe Finn est la prochaine à prendre le départ, mais la première marque ne peut être déplacée, puisque la classe précédente navigue encore vers cette marque et en est très proche. Quand les Finn prennent le départ, aucun d'eux ne peut parer la première marque en un seul bord, mais une nouvelle rotation du vent permet à certains de le faire. Le bateau A « réclame contre le comité de course », affirmant que, selon la règle 5 et la définition de Règle, l'instruction de course 18 est une règle et que le comité de course l'a enfreinte.

Le jury est convaincu que le premier bord du parcours n'était pas une « remontée au vent » au sens des instructions de course. D'autre part, il n'établit aucune preuve laissant penser que,